

# PROTCOLE SANITAIRE

## Salles de réception

Le 17 juin 2020

En application du Décret n°2020-663 du 01 juin 2020 et afin de ralentir la propagation du coronavirus, la distanciation physique est de 1 mètre entre deux tables pouvant accueillir au maximum 10 personnes, les mesures barrières doivent être respectées. Nous appelons au civisme des convives, chacun est donc responsable de l'application des mesures barrières. Le port du masque est obligatoire lors de tous déplacements à partir de 11 ans.

### **Nombre de convives accueillis / salles**

La limite des personnes accueillies est fixée par les autorités pour chacune des salles. Aucune personne extérieure au groupe ne doit être admise. Cette mesure s'applique à la famille et aux proches.

**La salle des fêtes de Merrey est donc limitée à 20 personnes maximum.**

Afin d'assurer la traçabilité du virus en cas de détection de malade, le signataire du contrat de location de salle doit fournir, sur demande, la liste nominative des invités avec leur coordonnées.

### **Organisation de l'accueil dans la salle :**

L'accueil du public est assuré dans les conditions suivantes (Art 40 du Décret 2020-663) :

- Les personnes accueillies ont une place assise ;
- Une même table ne peut regrouper que des personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble dans la limite de 10 personnes par table ;
- Une distance minimale d'1 mètre est garantie entre les tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé

### **Usage des sanitaires**

Une vigilance est apportée à l'usage des sanitaires. Afin de faciliter les gestes barrières, MEREY UNI fournit du gel hydro alcoolique ou savon à côté des sanitaires. Les convives sont invités à se désinfecter les mains en entrant et en sortant des sanitaires.

Les sanitaires sont équipés de savons.

Des poubelles seront mises à disposition.

Les convives sont invités à désinfecter les objets utilisés (exemples : poignées de porte, lunette des WC, robinetterie des lavabos)

### **Nettoyage :**

Un nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'accueil du groupe est réalisé par MEREY UNI.

Les objets fréquemment touchés (poignées de porte, surfaces, sanitaires) sont désinfectés avec un produit virucide.

A la fin de la réception, l'organisateur est chargé de la remise en état de la salle en réalisant un nettoyage approfondi.

Le matériel de nettoyage (balai, seau, éponge,) est fourni par MEREY UNI.

Les poubelles seront vidées par le locataire et les sacs se doivent d'être fermés. Les sacs poubelles pourront être déposés dans les containers situés à proximité et en cas d'absence, les sacs seront laissés dans la salle.

**Sécurité :**

En cas de doute sur une personne malade, MEREY UNI dispose d'un maire adjoint d'astreinte présent 24h/24h. il a accès à un thermomètre sans contact. Celui est joignable au numéro suivant.

Gérard PETIT (06 72 46 02 68) - Éric KELECHIAN (06 03 79 07 28)

**Réglementation générale de la location de salle**

Ces dispositions s'appliquent en sus du règlement habituel des salles de réception.

Fait à Merey, le \_\_\_\_\_

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_